## Département de Seine-et-Marne



<u>Canton de Nangis</u> COMMUNE DE NANGIS

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2016/JAN/007  Date du conseil municipal 25/01/2016  Date de la convocation 18/01/2016	OBJET:  CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DE SEINE-ET-MARNE RELATIF AU SOUTIEN DES PROJETS ELABORES PAR DES ADOLESCENTS ET LA
<u>Date de l'affichage</u> 18/01/2016	FAVORISATION DE LEUR AUTONOMIE

L'an deux mille seize, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 18 janvier 2016.

## Étaient présents

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Marina DESCOTES-GALLI, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Danielle BOUDET, Jacob NALOUHOUNA, Medhi BENSALEM, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Rachida MOUALI, Pascal D'HOKER.

# Étaient absents

- Michel VEUX, représenté par Roger CIPRÈS
- Charles MURAT, représenté par André PALANCADE
- Pierre GUILLOU, représenté par Pascal D'HOKER

Monsieur Pascal **HUÉ** est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU la convention d'objectifs et de financement envoyée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne relative à « l'expérimentation pour la mise en œuvre de projets élaborés par les adolescents » pour les années 2015, 2016 et 2017,

CONSIDÉRANT la volonté de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne à apporter des réponses adaptées aux besoins des adolescents sur le champs des temps libres et de soutenir financièrement les structures accompagnant les jeunes dans la mise en œuvre de leurs projets,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette politique, la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne peut apporter une aide financière aux collectivités mettant en œuvre ce type d'action,

CONSIDÉRANT que le versement de cette aide financière est soumise à la signature d'une convention d'objectifs et de financement entre la municipalité et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

#### ARTICLE 1:

AUTORISE Monsieur le maire à solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour un soutien aux projets élaborés par des adolescents et la favorisation de leur autonomie.

#### ARTICLE 2:

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne relative à « l'expérimentation pour la mise en œuvre de projets élaborés par les adolescents » pour les années 2015, 2016 et 2017.

## **ARTICLE 3:**

AUTORISE Monsieur le maire ou son adjointe en charge de la Jeunesse à signer ladite convention et toutes les pièces y afférent.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 25 janvier 2016

Le maire,

Michel BH

Accusé de réception en préfecture 077-217703271-20160125-2016-JAN-007-DE Date de télétransmission : 28/01/2016 Date de réception préfecture : 28/01/2016